> Temps de travail

# Section 3 : Prise des congés

### Sous-section 1 : Période de congés et ordre des départs.

## Paragraphe 1: Ordre public

3141-12 LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel ■ Jp.Admin. Juricaf

Les congés peuvent être pris dès l'embauche, sans préjudice des règles de détermination de la période de prise des congés et de l'ordre des départs et des règles de fractionnement du congé fixées dans les conditions prévues à la présente section.

- > Un employeur peut-il refuser des congés demandés par le salarié ? : Ordre des départs (dispositions d'ordre public)
- > Grève des transports : quels droits pour le salarié ? : Période de prise des congés et ordre des départs (ordre public)
- > Congés payés : Période de prise des congés et ordre des départs (ordre public)

. 3141-13 LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel ■ Jp.Admin. Juricaf

Les congés sont pris dans une période qui comprend dans tous les cas la période du 1er mai au 31 octobre de chaque année.

3141-14 LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Les conjoints et les partenaires liés par un pacte civil de solidarité travaillant dans une même entreprise ont droit à un congé simultané.

### service-public.fr

- > Un employeur peut-il refuser des congés demandés par le salarié ? : Ordre des départs (dispositions d'ordre public)
- > Grève des transports : quels droits pour le salarié ? : Période de prise des congés et ordre des départs (ordre public)
- > Congés payés : Période de prise des congés et ordre des départs (ordre public)

### Paragraphe 2 : Champ de la négociation collective

 $\text{L. } 3141\underline{-1}\underline{5} \text{ LOI n°2016-1088 du 8 soût 2016 - art. 8 (V) } \\$ 

Un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche fixe :

- 1° La période de prise des congés ;
- 2° L'ordre des départs pendant cette période ;
- 3° Les délais que doit respecter l'employeur s'il entend modifier l'ordre et les dates de départs.

- > Un employeur peut-il refuser des congés demandés par le salarié ? : Ordre des départs (champ de la négociation collective)
- > Grève des transports : quels droits pour le salarié ? : Période de prise des congés et ordre des départs (champ de la négociation collective)

p.554 Code du travail